



Je ne veut plus voir ma mère

Par **jeroleboss**, le **19/05/2011** à **10:00**

Bonjour, je suis actuellement âgé de 15 ans et demi, mais mes parents sont séparés depuis 6 ans, avec un accord entre eux et ma sœur et moi de voir chaque parent une semaine sur deux. Ma mère a eu une rupture d'anévrisme il y a 5 ans, à son retour j'ai voulu aller vivre chez mon père, elle l'a mal pris et nous en sommes venus aux mains. Malgré ça mon père m'a obligé à y aller un week-end sur deux mais la relation avec ma mère était violente et inexistante nous nous sommes réunis en début d'année scolaire pour voir où en était les choses ce qui a abouti à devoir aller chez ma mère 2 jours de plus par ma décision car ma mère voulait nous obliger à venir et mon père ne voulait pas nous forcer donc j'ai dû choisir. Pendant cette période j'ai essayé d'éviter le conflit en ne disant rien pour entraîner d'autres conflits mais je suis venu à bout il y a 2 mois. Depuis ces 2 mois mon père a pris un avocat et a fait une requête au JAF pour que tout cela cesse. Moi ne voulant plus voir ma mère car elle était inexistante auprès de moi et n'aurait pas eu une réaction d'adulte face à cette situation j'aimerais savoir si j'ai une chance pour que le JAF m'accorde de plus aller chez ma mère merci de vos réponses.

Par **jeroleboss**, le **19/05/2011** à **13:06**

En plus mon père a peur que la situation se retourne contre lui car dans sa démarche à lui il a stipulé qu'il voulait 1 week-end sur deux pour la garde mais moi mon choix était fait depuis longtemps et j'ai profité de cette opportunité pour concrétiser mon choix et lui m'en veut de ne pas arriver à attendre l'audience auprès du JAF car ce ne sera pas avant septembre sauf si il y a un désistement de dernière minute. Toute cette situation m'a eu mis en échec scolaire au collège depuis j'ai réussi à remonter la pente mais là depuis ces 2 mois cela me contrarie sur mes projets d'étude et de loisir et à 2 ans du bac ça me fait peur.

Par **mimi493**, le **19/05/2011 à 14:45**

Demandez au juge à être entenduDemandez un avocat (c'est gratuit)

Par **jeroleboss**, le **19/05/2011 à 16:22**

mon père a fait la demande que moi et ma soeur soient entendu et mon pere a un avocat .

Par **jeroleboss**, le **25/05/2011 à 20:48**

merci pour vos non reponses

Par **mimi493**, le **25/05/2011 à 20:54**

non, vous devez avoir votre propre avocat !!!

Par **corimaa**, le **25/05/2011 à 21:05**

il faut que votre père aille au TGI de votre domicile et demande au Batonnier de designer un avocat gratuit pour vous et votre soeur si elle est mineure également. Vous serez mieux entendurnrn[citation]merci pour vos non reponses[/citation]rnLa prochaine fois, écrivez plutôt "je remonte mon post, pouvez vous me répondre", ça sera plus polirnVous êtes beaucoup à poser des questions, nous vous répondons benevolement sur notre temps libre, et votre question peut se retrouver facilement en 5eme page. Donc la remonter poliment ne coute rien, comme nos reponses qui sont gratuitesrnA bon entendeur

Par **jeroleboss**, le **25/05/2011 à 22:37**

je ne savais pas desolé mon pere a rempli le papier comme quoi ma soeur et moi soit entendu seul separement sans avocat . mais ma question etait est ce que vu la situation le juge avoir une reponse positive a ma demande

Par **corimaa**, le **25/05/2011 à 22:45**

Nous ne sommes pas dans la tete du juge, je ne peux pas vous assurer qu'il ira dans votre

sens, à vous et à votre soeur de vous battre en expliquant bien au juge pourquoi vous ne voulez pas rester chez votre mère et combien vous êtes heureuses et avez une vie équilibrée avec votre père.

Préparez vous, votre soeur et vous à ce que vous voulez dire au juge, écrivez le sur une feuille, on oublie rarement ce qu'on écrit, lisez la souvent et comme ça, le jour de l'audience vous serez bien préparée et saurez exactement ce que vous voulez. Si ce sont de bonnes raisons, il y a des chances que le juge vous comprenne.

N'allez surtout pas dire au juge par exemple, "je ne veux plus rester chez ma mère parce qu'il faut manger à telle heure, rentrer à telle heure, faire nos devoirs..." car c'est pas bon comme argument.

Il faut de bonnes et réelles raisons, il faut que le juge trouve que vous raisonnez bien, que vous savez ce que vous voulez, que vous y avez mûrement réfléchi...

Bon courage, quand on veut très fort quelque chose, on l'obtient souvent :)

Par **jeroleboss**, le **26/05/2011** à **20:05**

merci pour ta réponse c'est à peu près ce que je pense :) mais il n'y a que moi qui ne souhaite plus du tout y aller ma soeur souhaite y aller un week end sur deux

Par **corimaa**, le **27/05/2011** à **00:15**

c'est pas un problème, vous avez chacune vos ressentis envers votre mère, peut-être pas la même relation. C'est un mauvais moment à passer mais une maman reste toujours une maman, en grandissant vous le comprendrez peut-être un peu mieux et pourrez avoir toutes les deux de meilleures relations